



Secrétariat :  
Tél. 05 63 33 59 90  
sepra-81@orange.fr

9, chemin de Labastide  
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux, le 3 mars 2020

**Madame ou Monsieur,**

Notre association, à vocation écologique, a décidé d'interpeller les tenant(e)s des listes candidates aux élections municipales sur le Rabastinois par un questionnaire suffisamment détaillé pour être éclairant. Evidemment, pour des questions pratiques, nous le faisons par courriel.

*Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par courriel, avant le 11 mars minuit.* Nous transférerons vos réponses, ou absences de réponses, à nos adhérent(e)s et sympathisant(e)s sans le moindre commentaire. A noter que par nos listes de diffusion, nous touchons ~300 électeurs/trices, et encore beaucoup plus par les transferts sur les réseaux sociaux effectués par certain(e)s de ceux/celles-ci.

### **Que faire au niveau local face à l'URGENCE climatique ?**

Justement, le 13 novembre dernier, le directeur général de l'ADEME a insisté sur « l'urgence écologique » ; « le mandat des maires qui vont arriver en fonction, 2020-2026, est un des derniers mandats vraiment utile pour faire la transition. En 2030, il sera trop tard ».

Nos questions sont en rapport avec cette interrogation, qui reprend bien de nos préconisations restées jusqu'ici non entendues. Pour faciliter votre réponse, nous les avons classées sous cinq chapitres principaux de A à E, en les numérotant. Elles sont posées pour la conurbation de Rabastens-Couffouleux, mais se transposent pour les autres communes, particulièrement pour les chapitres A, B et E. Il s'agit le plus souvent de questions précises, identifiées par un astérisque, pour lesquelles *a priori* la simple réponse par « oui » ou « non » est convenable.

A- La réduction de l'effet de serre lié au trafic automobile *intra- et extra-muros* : **priorité absolue pour les déplacements doux**

1\*. Démarche immédiate auprès du Département pour le lancement de l'étude établissant la localisation du 2<sup>ème</sup> pont et sa desserte (cf. notre « lettre ouverte aux futurs maires du Rabastinois »).

2\*. Dès réception de l'actualisation de l'étude EGIS, engagement de prendre de suite l'avis de l'ABF ( Architecte des Bâtiments de France), puis de faire lancer, dans les mois suivants, le choix du maître d'œuvre pour la construction de la passerelle.

3\*. Pour ceci, votre accord pour que la SEBRA fasse partie du « comité de pilotage » de la passerelle, étant donné qu'elle est à l'origine de ce projet citoyen et en raison de sa connaissance approfondie du dossier.

4. Revoir l'utilisation du « passe-pont » : taille, itinéraire, horaires.

5. Etablissement d'un plan de circulation établissant la priorité absolue pour assurer la sécurité des déplacements doux, en faisant respecter les limitations vitesse des véhicules et en revoyant les autorisations de stationnement sur la voie publique.

Des illustrations, spécifiques, à Rabastens :

- \* La rue des Vignerons est un lieu de passage assez fréquenté car elle dessert bon nombre de maisons individuelles, le supermarché Carrefour Contact, elle débouche sur la poste, elle sert de raccourci et de délestage pour éviter l'axe principal souvent encombré. Ne pourrait-on pas installer un ralentisseur avant chacun des deux virages à angle droit, qui masquent la visibilité, pour sécuriser les déplacements doux et les sorties de garage ?
- \* Pour se rendre à la Poste, les véhicules stationnent devant le trottoir, ce qui perturbe la circulation alors que 7 emplacements de parking font face à cet établissement. Ne pourrait-on pas en réserver au moins trois aux usagers de la poste pour des stationnements limités à environ 15 minutes ?
- \* Un nombre trop limité d'emplacements et d'équipements sont disposés pour le stationnement des vélos, notamment en centre ville. Vous engagez-vous à y pallier ?
- Le stationnement des véhicules en centre ville envahit l'espace public (places, promenades) que suggérez-vous pour y remédier ?
- \* Le contre-sens cyclable rue Gustave de Clausade , excellent en principe, est dangereux. Accepteriez-vous de réduire le stationnement des voitures dans les parties étroites, qui empêcherait la création d'une double bande cyclable suffisamment large au côté opposé ?
- \* En dépit de la limitation de vitesse, celle-ci est excessive route de Saur. Pour minimiser cela, pourriez-vous installer deux panneaux stop sur cette route à deux carrefours: avec le chemin de la Trémège pour les véhicules entrant à Rabastens , et avec la rue des Clarisses pour ceux sortant ?

6. En attendant la création, dans le futur PLUi, d' ER : Espaces Réservés, pour la création de parcs de stationnement , vous engagez-vous pour la préemption systématique des terrains à vendre, adaptés à cet effet ?

Une illustration spécifique à Couffouleux :

- \*Réduction de la circulation sur le chemin de La bastide (emprunté par le chemin de randonnée « la boucle du Tarn » et très fréquenté pour l'accès à « la petite Suisse ») aux seuls riverains ne disposant pas d'un autre accès.

B- la réduction de l'effet de serre par l'absorption naturelle du CO2 :  
priorité pour le végétal

1. Pour cela, engagement de plantations systématiques, de préférence d'arbres mellifères, sur l'espace public, et parapublic ; en particulier :
  - i. \*sur les parcs de stationnement, notamment de la gare, près du collège /la médiathèque, et évidemment en remplacement des platanes abattus sur les lices
  - ii. \*le long des voies, le cas échéant avec léger décalage sur les propriétés voisines (cas notamment des lotissements), et à Couffouleux avenue Bérenguier à hauteur du château d'eau,
  - iii. \*sur une place centrale à créer dans les lotissements, actuels où c'est encore possible notamment à Rabastens celui de la Maurole\*, et les futurs ( cf. PLUi à venir).
2. Depuis quelques années, les communes du Rabastinois connaissent une expansion considérable mais pas ou peu d'espaces publics ( parkings, places, jardins ) ont été réalisés notamment à l'occasion de la création de plusieurs lotissements. Envisagez-vous d'intervenir pour faire modifier les plans d'urbanisme et autres règlements pour la création de tels aménagements ?

C- la réduction et le recyclage des ordures

1. Ci et là, à Rabastens, quelques containers sont installés au centre ville pour le dépôt des ordures recyclables. Certains débordent régulièrement et sont mal utilisés. Ne pourrait-on pas envisager, comme à Couffouleux, de mettre en place un ramassage à domicile ?
2. Seriez-vous favorables à la mise à disposition gratuite par la commune, voire par la déchetterie, de broyeurs de végétaux afin d'éviter les dépôts sauvages et réduire les apports ?
3. Afin de limiter le gaspillage et le volume des déchets à recycler, vous engagez-vous à demander à TRIFYL la création d'un libre service pour la réutilisation des encombrants comme cela a été expérimenté avec succès.

D- Réduction directe de l'émission de CO2, gaz à effet de serre principal

1. \*Décision rapide de création d'une régie municipale de l'Hydrogène. Pour cela la SEPR, particulièrement compétente, est disponible pour faire partie du comité de pilotage.
2. Assistance-conseil aux éco-quartiers, avec la SEPR au besoin, pour être autonomes en énergie grâce à l'Hydrogène.
3. Relocalisation de l'économie, par exemple avec une cuisine centrale pour la restauration collective (établissements scolaires, maisons de retraite, personnes dépendantes ...).

E- Gouvernance sous contrôle citoyen

1. \*Auto instauration du **RIP : Referendum d'Initiative Partagée** : (article 11 de la Constitution) au plan local, avec diminution de moitié du pourcentage minimum de signatures : 10 % de conseiller(e)s et 5 % des inscrit(e)s.
2. La communication et surtout la concertation préalable sont des pratiques peu ou pas usitées par nos élus. Comment comptez-vous améliorer les relations avec les associations et les « administrés » ? En tout cas, engagement formel pour la « concertation », par des réunions de travail « en amont » avec toute association demanderesse\* notamment pour l'élaboration du futur **PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal**, pour éviter les recours juridiques (principe de la loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain).
3. \*Engagement à donner la parole quelques minutes à la fin des conseils municipaux aux personnes y assistant.
4. Comme pour le Département, appel à projets entrant dans un budget participatif annuel.
5. \*Engagement à délivrer sans retard supérieur à deux semaines les documents administratifs demandés.
6. La disponibilité de la Halle le vendredi au soir permettait l'organisation de manifestations diverses. Or, depuis une récente réglementation adoptée par le conseil municipal, elle serait réservée à l'usage exclusif de la mairie. Ainsi, la SEPR s'est vu refuser son utilisation pour l'organisation d'une conférence prévue en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) .Comptez-vous élargir son utilisation ?
7. Création d'une maison des associations intercommunale ( possibilité à l'étage de la gare SNCF, en position centrale de la conurbation Rabastens- Couffouleux, facilement accessible depuis Rabastens par la future passerelle).

Bien que ne participant pas directement à la lutte contre le réchauffement climatique, il convient de s'engager aussi pour des **économies** portant notamment sur : la réduction de l'éclairage public ; l'instauration de doubles circuits d' eau dans les nouvelles habitations et avec récupération d'eaux pluviales ; l'intervention auprès du nouveau syndicat des eaux au moins pour le rétablissement de la première tranche de tarification réduite ( tarification progressive pour dissuader les gaspillages) ; l'installation de capteurs photovoltaïques, exposés au Sud ( autoconsommation).

Il reste qu'avec la loi NOTRE ( Nouvelle organisation des Territoire de la REpublique) l'essentiel des compétences des communes ont été transférées ( ici à la « communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet » ; l'absence d'indication du Rabastinois est symptomatique que les deux villes indiquées s'accordent en fonction de leurs propres visions ). Normalement la SEBRA aurait dû faire partie du dit « Conseil de développement », pour faire entendre le Rabastinois par une autre voix, ce qui est d'autant plus nécessaire que les citoyen(ne)s sont exclu(e)s du vote direct pour « l'agglomération ». \*Vous engagez vous à ce que cette absence dans le « Conseil de développement » soit corrigée ?